

CONDUITE SUPERVISEE : POURQUOI LA CHOISIR ?



Se former dans la durée, accumuler l'expérience

La conduite supervisée est accessible à partir de 18 ans et elle peut être mise en place :

- Dès l'inscription
- Suite à un échec au permis de conduire

Elle se fait sans limite de temps, de quelques semaines à plusieurs années,

Cette phase peut être complétée par des leçons en auto-école pour perfectionner la conduite tout en conduisant régulièrement,



LA CONDUITE SUPERVISÉE

Une formation en deux temps, sans le stress de l'examen

PHASE 1 : FORMATION INITIALE

Une formation à la conduite, théorique et pratique, avec un enseignant pour permettre à l'élève de conduire ensuite avec un accompagnateur.

Sans la pression de l'examen dans l'immédiat, l'apprentissage se fait plus sereinement.

PHASE 2 : CONDUITE SUPERVISÉE

Après un **rendez-vous préalable** de 2h pour préparer l'accompagnateur* à son rôle, l'élève **accumule l'expérience de conduite** en conduisant librement avec son accompagnateur,

Aucune obligation ou limite de temps ou de kilométrage pour pouvoir se présenter au permis,

* Pour être accompagnateur, il faut remplir 2 conditions :

- être titulaire du permis de conduire depuis plus de 5 ans de manière ininterrompue
- obtenir l'accord de l'assurance pour une extension de garantie (avenant au contrat , sans surcoût)